



BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-DALPÉ

POLITIQUE DE RETARD ET DE PERTES DES DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE

Durée des prêts

La durée du prêt est de trois semaines.

Responsabilité de signaler un document perdu ou endommagé

En cas de perte ou de dommages à un document, l'emprunteur doit en informer la bibliothèque dans les meilleurs délais.

Il est important de signaler toute réparation à faire et, surtout, de ne pas tenter une réparation par soi-même. Une réparation maison complique le travail de la personne responsable de la réparation des documents.

Retards - Rappels utilisés par la bibliothèque

En cas de retards de documents, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents.

Dans le cas d'un usager ayant fourni une adresse courriel :

1 ^{er} avis	7 jours après le retour prévu	Par courriel
2 ^e avis	14 jours après le retour prévu	Par courriel
Facturation	42 jours après le retour prévu	Par courriel

Dans le cas d'un usager n'ayant pas fourni d'adresse courriel :

1 ^{er} avis	7 jours après le retour prévu	Par téléphone
Facturation	42 jours après le retour prévu	Par la poste

Coût de remplacement des documents locaux

L'usager est tenu d'assumer les frais de remplacement selon la valeur du document en librairie.

Coût de remplacement des documents déposés

L'usager est tenu d'assumer les frais de remplacement selon le tableau de valeur agréée de remplacement des biens culturels du Réseau Biblio CQLM (voir annexe 1). Celui-ci est mis à jour chaque année.

Procédure de paiement

Le paiement devra être effectué à la bibliothèque ou à l'hôtel de ville.

Suite au paiement

Après le paiement du document, le montant payé ne peut être remboursé même si le document est retrouvé par l'utilisateur.

ANNEXE 1

VALEUR AGRÉÉE DE REMPLACEMENT DES BIENS CULTURELS

Les coûts affichés dans ce document sont sujets à changement chaque année. Ils correspondent aux montants convenus entre les membres du Réseau BIBLIO CQLM en cas de pertes ou de dommages subis par les documents de leurs collections respectives.

Description du bien	Année 2026			
	Document perdu ou endommagé	Frais d'administration et de traitement ²	Total (taxes non incluses)	Total (taxes incluses)
Documentaire adulte ¹	34,36 \$	10,61 \$	44,97 \$	48,28 \$
Roman adulte ¹	33,64 \$	10,61 \$	44,25 \$	47,52 \$
Documentaire jeune ¹	24,13 \$	10,61 \$	34,74 \$	37,54 \$
Roman jeune ¹	21,86 \$	10,61 \$	32,47 \$	35,15 \$
Album ¹	22,47 \$	10,61 \$	33,08 \$	35,79 \$
Bande dessinée jeune ¹	22,48 \$	10,61 \$	33,09 \$	35,80 \$
Bande dessinée adulte ¹	34,11 \$	10,61 \$	44,72 \$	48,02 \$
Grands caractères ¹	51,22 \$	10,61 \$	61,83 \$	65,98 \$
Livre audio ²	37,84 \$	11,32 \$	49,16 \$	56,52 \$
Carte accès-musée ²	20,00 \$	0,00 \$	20,00 \$	23,00 \$

¹ TPS seulement applicable sur le coût du bien perdu ou endommagé.

² TPS et TVQ applicables sur le coût du bien perdu ou endommagé ainsi que sur les frais d'administration et de traitement pour tous les biens.